

Extrait de registre des délibérations

République Française

Conseil Municipal Séance publique du 13/04/15

✓ Délibération n° 2015/38 Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49 Nombre de conseillers municipaux présents : 41 Date de la convocation : 07/04/15 Compte rendu affiché le 15/04/15

Transmis en préfecture le 16/04/15

Numéro de télétransmission unique : 069-216902593-20150413-24024-DE-1-1

Président : Mme Michèle PICARD

Secrétaire Mme Maïté LAM

Elu(e)s:

Présent(e)s: Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha

PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, M. Georges BOTTEX, Mme Danielle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Paula ALCARAZ, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, M. Saïd ALLEG, Mme Nadia CHIKH, Mme Sandrine PERRIER, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Loan NGUYEN, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, Monsieur Frédéric PASSOT, Mme Hidaya SAID, M. Damien MONCHAU, Mme Maite LAM, M. Pascal

DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS

Absent(e)s: M. David INGLES

Excusé(e)s:

Dépôt de pouvoir : Mme Valérie TALBI a donné pouvoir à Mme Yolande PEYTAVIN, M. Serge TRUSCELLO a donné

pouvoir à M. Saïd ALLEG, M. Jean-Louis PIEDECAUSA a donné pouvoir à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Sophia BRIKH a donné pouvoir à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Souad OUASMI a donné pouvoir à M. Idir BOUMERTIT, Mme Régia ABABSA a donné pouvoir à M. Hamdiatou

NDIAYE, M. Nasser DJAIDJA a donné pouvoir à M. Christophe GIRARD



Conseil Municipal Séance publique du 13/04/15

✓ Rapport n° 38 Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) Secrétariat Général

Mesdames, Messieurs,

Vu.

- Le décret n° 93-671 du 27mars 1993, relatif au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés.
- L'avis du Conseil Départemental de l'Insertion du 12 décembre 2005
- La loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales notamment l'article 51-1 (le département détient la compétence exclusive de la gestion du Fonds d'Aides aux Jeunes depuis le 1^{er} janvier 2005)
- La délibération du Conseil Général du 15 avril 2005
- La délibération du Conseil municipal de Vénissieux du 30 janvier 2006 portant décision de maintenir le Fonds Local d'Aide aux Jeunes en difficultés.
- La convention entre le Département du Rhône et la ville de Vénissieux du 01 février 2006 portant création du Fonds Local d'Aide aux Jeunes de Vénissieux.
- Vu la Convention FAJ Département du Rhône/Commune de Vénissieux/CCAS de Vénissieux du 28/07/2014 et notamment l'article 8 aux termes duquel : « Fonctionnement du comité d'attribution du Fonds local -Le président est désigné par le maire de la commune Un règlement intérieur applicable au Fonds local est établi ».

Et le règlement intérieur du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté – « article2 .2 – la Commission d'attribution : sur les fonds partenariaux, le président de la Commission est désigné par la commune ou la communauté de commune »

Le dispositif du Fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté a pour objectif :

- de favoriser une démarche d'insertion sociale et professionnelle,
- de contribuer à responsabiliser les jeunes,
- d'harmoniser et de mettre en cohérence les différentes actions d'insertion.

Il se décline selon deux orientations :

- mise en place de Fonds locaux en partenariat avec la commune,
- financement d'actions qui oeuvrent en faveur de la jeunesse en difficulté dans les domaines suivants : hébergement, hébergement d'urgence, logement de droit commun, mobilité, emploi saisonnier.

Ce fonds est cofinancé à parts égales par la Ville et le Département et la gestion assurée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville.

Ces missions, depuis le 1^{er} janvier 2015, sont assurées en continuité en lien avec la Métropole.





Conseil Municipal Séance publique du 13/04/15

Le Conseil Municipal, Le rapport de Madame Le Maire, entendu, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- nommer M. Saïd ALLEG, Président de la Commission d'Attribution du Fonds d'Aide aux Jeunes de Vénissieux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire, La Première Adjointe Yolande PEYTAVIN